

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, tenue le 19 mai 2020, à 15h, par visioconférence et à huis clos.

**SONT PRÉSENTS** : Céline Beauregard, mairesse, Christian Bélisle, maire suppléant, Raphaël Ciccariello, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller.

**SONT AUSSI PRÉSENTS** : Étienne Gougoux, directeur général et Caroline Dupuis, directrice générale adjointe.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'enregistrement vidéo de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beauregard, la séance extraordinaire est ouverte à 15h09.

2020.05.94

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution – Adoption du Règlement 2020-154 relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes
4. Résolution – Désignation des préposés à la station de lavage pour l'application du Règlement 2020-154 relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** les élus.es veulent continuer les discussions avec les représentants des associations de lac;

Il est proposé par Christian Bélisle  
Et résolu à l'unanimité

**DE REPORTER** le point numéro 3 à la séance du 8 juin 2020

**ET**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour modifié.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général

2020.05.95

**RÉSOLUTION – DÉSIGNATION DES PRÉPOSÉS À LA STATION DE LAVAGE POUR  
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2020-154 RELATIF À LA PROTECTION DES PLANS D'EAU  
CONTRE L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION DES PLANTES ET ESPÈCES AQUATIQUES  
EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut s'assurer de l'application de l'actuel règlement 2019-146 et, suite à son adoption, du nouveau règlement 2020-154 relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes;

**CONSIDÉRANT QUE,** les préposés à la station de lavage de la Municipalité doivent être en mesure de faire appliquer la réglementation relative à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes;

Il est proposé par Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité

**DE DÉSIGNER** les employés ayant les fonctions de préposés à la station de lavage pour l'application du règlement 2019-147 et, suite à son adoption, la totalité du règlement 2020-154 exception faite de l'article 11.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Étienne Gougoux  
Directeur général

2020.05.96

**RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par Pierrette Charette  
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 15h13

**ADOPTÉE**

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
Céline Beauregard

\_\_\_\_\_  
Étienne Gougoux